

Villa Henri - Impasse Capanelle - B.P. 307 - 20297 BASTIA cedex

PARKING A L'ETUDE

ETUDE FERMEE LE VENDREDI APRES-MIDI ET LE SAMEDI TOUTE LA JOURNEE

Commune de TALLONE (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN Eva GONDOUIN
Notaires associées à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle
Successeur de l'Etude MINGALON du 8 Rue Miot.
Successeur de l'Etude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-GONDOUIN

Suivant acte reçu par Maître Eva GONDOUIN, notaire associée, le **04/11/2024** il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Aux termes dudit acte :

LES REQUERANTS

Monsieur Jean Pierre Noël LEPIDI époux de Madame Pascale GAZAGNE
demeurant à SAINT ANDRE DE CRUZIERES (Ardèche) 80 Ruelle des Santolines -
Hameau de Pierregas.

Né à Ténès (ALGERIE) le 25 janvier 1943.

Marié à 70700 GY (SUISSE) le 26 juin 1993.

Monsieur Pierre François Yvon LEPIDI demeurant à BORGIO (Haute-Corse) 7 rue de Castors, célibataire.

Né à ALGER (ALGERIE) le 8 juin 1951.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

Partenaire de Anne Catherine Laurence MAUNY,

Madame Olivia Delphine DEBOOSERE demeurant à BASTIA, Villa Gambaro Quartier Maynard, célibataire.

Née à PARIS (14ème arrondissement) le 21 février 1993.

Monsieur Alexandre Pierre-François DEBOOSERE demeurant à BASTIA, Villa Gambaro Quartier Maynard, célibataire.

Né à PARIS (14ème arrondissement) le 21 février 1993.

Conformément à l'Article R.122-5 du Code Monétaire et Financier, l'étude vous informe que pour toutes les opérations supérieures à 3 000 €, les règlements devront nous parvenir uniquement par virement sur le compte ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au moins 48 heures avant toute signature. Nos références bancaires vous seront communiquées.

Afin d'assurer les virements qui vous sont destinés, merci de nous adresser également votre RIB **signé** par vos soins.

Monsieur Claude Lucien Pierre Jean DEBOOSERE LEPIDI demeurant à LE CHESNAY – 9 square Tocqueville, célibataire.
Né à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (Essonne) le 30 novembre 1958.

BENEFICIAIRES DE LA POSSESSION

Monsieur Jean Pierre Noël LEPIDI époux de Madame Pascale GAZAGNE demeurant à SAINT ANDRE DE CRUZIERES (Ardèche) 80 Ruelle des Santolines - Hameau de Pierregras.
Né à Ténès (ALGERIE) le 25 janvier 1943.
Marié à 70700 GY (SUISSE) le 26 juin 1993.

Monsieur Pierre François Yvon LEPIDI demeurant à BORGIO (Haute-Corse) 7 rue de Castors, célibataire.
Né à ALGER (ALGERIE) le 8 juin 1951.
Partenaire de Anne Catherine Laurence MAUNY,

Madame Olivia Delphine DEBOOSERE demeurant à BASTIA, Villa Gambaro Quartier Maynard, célibataire.
Née à PARIS (14ème arrondissement) le 21 février 1993.

Monsieur Alexandre Pierre-François DEBOOSERE demeurant à BASTIA, Villa Gambaro Quartier Maynard, célibataire.
Né à PARIS (14ème arrondissement) le 21 février 1993.

Monsieur Claude Lucien Pierre Jean DEBOOSERE LEPIDI demeurant à LE CHESNAY – 9 square Tocqueville, célibataire.
Né à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (Essonne) le 30 novembre 1958.

DESIGNATION

Sur la commune de TALLONE (Haute-Corse) FIUME .

Diverses parcelles de terre et la maison édifée sur la parcelle cadastrée A 397
Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	202	FIUME		76	47
A	397	POGGIO			84
A	594	DICEPPO		20	92
A	723	JALICHELLE		14	70
A	917	ERBAJOLO			22
A	918	ERBAJOLO		21	23

A	921	ERBAJOLO			28
A	922	ERBAJOLO		26	73
A	923	ERBAJOLO	2	40	77
A	1134	ERBAJOLO	4	54	29
A	1137	BABEZACCE	1	49	18
B	113	PADULE		28	64
Contenance totale			10	34	27

Une surface de 15a 35ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	626	COSTA		61	39

Une surface de 37a 98ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	914	CHIESALE	1	13	95

Sur la commune de TALLONE (Haute-Corse) .

Diverses parcelles de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Une surface de 16a 00ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	730	AMBERSCIA		96	01

Une surface de 22a 05ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	731	AMBERSCIA	1	32	27

Une surface de 01ha 14a 79ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	733	AMBERSCIA	6	88	75

POSSESSION

Le BENEFICIAIRE revendique la propriété de l'IMMEUBLE au titre de la prescription acquisitive en application de l'article 2272 du Code civil.

MENTION OBLIGATOIRE

Conformément au premier alinéa de l'article 1 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

Le présent article s'applique aux actes de notoriété dressés et publiés avant le 31 décembre 2027.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

ELECTION DE DOMICILE

Domicile est élu en l'étude indiqué en tête des présentes.

POUR AVIS
Maître Eva GONDOUIN
Notaire